

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DASCO 81 Divers collèges - Dotations (1 400 000 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Projet Educatif Territorial Parisien 2016-2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer des dotations aux collèges pour le financement de projets éducatifs ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 19 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 23 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 17 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 19 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 18 septembre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 17 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des dotations de fonctionnement sont attribuées aux collèges pour le financement de projets éducatifs suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante de 1 400 000 euros est imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris et des exercices suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO